

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 MARS

EN HUIT JOURS

Dimanche, la Patrie faisait la récapitulation de ce que nous avons vu dans cinq mois.

Voici M. Ernest Baudouin qui rappelle ce qui s'est passé en huit jours. C'est encore plus fort:

Le budget voté en déficit après le rejet successif de toutes les combinaisons imaginées par les républicains pour atténuer ce déficit.

Un député, gendre de l'ancien Président de la République, comparaisant devant la Cour d'appel sous l'inculpation d'escroquerie.

Un commandant de corps mis en retrait d'emploi pour manquement à la discipline. Ce même commandant de corps sous le coup d'une mise en réforme.

Les députés excitent les électeurs à se mettre en rébellion contre la loi.

Voilà certes huit jours bien remplis. Sont-ils bien honorables pour la République?

En même temps, nous voyons le gouvernement, inquiet, être obligé de prendre une série de mesures de précaution.

Le général Boulanger part pour Clermont-Ferrand: on est obligé de mettre sur pied l'armée et la police.

On enterre le père du Président de la République: on est obligé, par crainte de tapage, de prendre des mesures extraordinaires de police.

Une interpellation doit avoir lieu à la Chambre: il faut encore mettre sur pied la police et l'armée.

Certes, il vaut mieux que des mesures soient prises; mais que penser de la force d'un gouvernement obligé à les prendre pour de pareils incidents.

Tout cela, par un reste d'habitude, on l'appelle: un gouvernement; mais, en réalité, qu'est-ce que c'est?

FIASCO

C'est une fort belle chose que l'ardeur au début d'une campagne, mais lorsqu'on aboutit, presque dès le début, à la défaite, on a l'air un peu ridicule. C'est ce qui arrive aux boulangistes. Ils avaient annoncé la candidature du général dans les Bouches-du-Rhône et avaient compté sur l'abnégation de M. Félix Pyat. Un grand souffle d'enthousiasme allait soulever les masses électorales en faveur de l'ex-commandant du 13^e corps. On allait arriver et vaincre tout de suite... C'était de belles illusions, mais ce n'était que cela.

M. F. Pyat a refusé de se désister: premier déboire.

Les « masses électorales » n'ont exprimé d'autre sentiment qu'un violent désir de ne pas donner leurs suffrages au général Boulanger.

Et alors? alors il arrive que l'on se trouve placé dans cette double alternative:

Ou retirer piteusement la candidature si bruyamment posée;

Ou se résigner à ne recueillir qu'un chiffre de voix ridicule.

On dit que c'est le premier parti que vont adopter les boulangistes. Mais qu'ils adoptent l'un ou l'autre, le résultat sera le même.

On aura fait beaucoup de fracas pour aboutir à un fiasco.

LES TRIPOTAGES AU TONKIN

Depuis les débuts de l'expédition du Tonkin, on a fort parlé d'une concession de mines faites au Tonkin à M. Bavier-Chauffour, cousin de M. Jules Ferry. On a raconté depuis que le concessionnaire avait cédé ses droits à une société. Aujourd'hui on annonce l'ouverture d'une souscription publique à 4,000 actions de 500 fr. entièrement versées, pour la société des charbonnages du Tonkin.

La Lanterne dit à ce propos que « les gogos qui désireraient apporter leur argent dans cette affaire, ont donc deux jours au

maximum pour se tâter. Il est vrai que, à cause de la différence d'heures entre le Tonkin et Paris, la souscription dans cette dernière ville peut se faire la nuit qui correspond au jour dans la première. Jamais, à notre connaissance, nous n'avons vu annoncer, dans un délai aussi court, un appel à des capitaux. Il n'y a que les coups d'Etat qui s'élaborent d'une façon aussi clandestine. Sur cette question, mystère.

D'après l'acte de concession du 22 août 1887, le capital de la société devait être de trois millions de francs entièrement versés. Dans son numéro du 13 août dernier, l'Avenir du Tonkin, le journal officiel du pays, annonçait que ce capital devait être de cinq millions de francs, formé par des actions, et nous apprenons aujourd'hui que ce capital n'est plus que de quatre millions dont deux millions d'apport! Il ne reste donc que deux millions de francs pour exploiter une étendue minière de vingt mille hectares.

Cet apport de deux millions est le petit bénéfice de M. Bavier-Chauffour, cousin de M. Jules Ferry.

Ne l'oublions pas.

ANTIBOULANGISTES

Le groupe de l'extrême gauche s'est réuni avant-hier, sous la présidence de M. Barodet et a arrêté le texte de la déclaration suivante:

« Les députés soussignés, membres de l'extrême gauche, protestent contre la manifestation électorale proposée sur le nom du général Boulanger.

Dévoués à deux pensées: refaire la patrie, fonder la République sur des réformes démocratiques.

Décidés à continuer sans défaillance la lutte contre des résistances qui énervent les esprits et irritent l'opinion.

Nous pressons les électeurs de corriger leur œuvre; nous demandons des mandats précis, des hommes plus résolus;

Nous nous conformons ainsi au principe fon-

damental de la République: l'obéissance à la volonté de la nation, assurée par ses délégués.

Les suffrages portés sur un général qui refuse de déposer l'épée constitueraient un véritable plébiscite. Avec les républicains de tous les temps, nous détestons le plébiscite: c'est l'abdication d'un peuple libre.

La RÉVOLUTION a fondé nos libertés et SAUVÉ NOTRE TERRITOIRE en obligeant les soldats les plus glorieux, au lendemain de victoires immortelles, à se courber devant les lois.

En ce temps-là les généraux SE TAISAIENT.

L'intrusion des chefs militaires dans la politique n'est pas seulement une menace pour les institutions d'un pays libre; elle désarme encore, en les divisant, nos forces devant l'étranger. Elle a toujours eu la suppression de nos droits pour résultat et la DÉFAITE POUR CHATIMENT.

En conséquence, nous adjurons tous les bons citoyens de se refuser à une manifestation dangereuse, au nom des traditions et des principes de la démocratie, dans l'intérêt de la République et de la Patrie.

Au nombre des signataires de ce manifeste se trouve le major Laborière.

Oui, celui qui s'est insurgé contre les ordres de ses chefs et qui a été acclamé par le parti républicain tout entier pour cet acte de révolte; celui qui a été fait sénateur, puis député en récompense de son insubordination, dit que l'intrusion des militaires dans la politique a pour « châtiment la défaite »!

Cette Extrême-Gauche a tous les cynismes.

L'intrusion des militaires dans la politique est une des œuvres de Gambetta, de Ferry, de Clémenceau.

Ce sont les Républicains qui ont exigé que les militaires, que les officiers, que les généraux donnassent publiquement des preuves de leur dévouement aux Factions.

La crise que nous traversons est le produit de cette politique-là: la politique de l'intrusion obligatoire des militaires dans les questions de gouvernement.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

CHAPITRE XI

Pendant les jours qui suivirent, le voyageur mystérieux et son compagnon, que M. Hoffer qualifiait tour à tour de valet de chambre et de chambellan, n'eurent pas grand mérite à pratiquer le repos qu'imposait l'entorse du maître.

Le temps avait changé complètement: le thermomètre s'était permis un écart subit de dix ou quinze degrés; quant au baromètre, sans le moindre souci de l'anxiété des baigneurs, il flottaient de la pluie au vent et à la tempête: oracles effrayants que le ciel se chargeait de réaliser d'heure en heure.

Tantôt il se fondait en averse diluviennes qui rayaient l'horizon des plus tristes hachures; tantôt il se couvrait de nuées épaisses qui s'entr'ouvraient, à un moment donné, pour laisser passer de nouveaux torrents. Tantôt, après quelques rayons d'un soleil consolateur, il se remettait au gris abola. Alors le vent soufflait en rafales

inquiétantes, secouant furieusement le décor de verdure dont se parait chacune des maisons de la riante petite ville. Quant à l'enseigne du Comte de Méran, — Zumgraf Méran — elle grinçait, au bout de la tringle de fer, comme pour attirer l'attention et dire: Entrez donc ici; vous y trouverez bon souper et bon gîte.

Dans le fait, jamais le chef de cuisine et les marmitons n'avaient déployé un pareil zèle.

Puisque les voyageurs sont privés des beautés poétiques du paysage, pensait le praticien Hoffer, ils seront bien forcés de se rejeter vers le côté matériel de l'existence.

Et alors le tourne-broche se mettait à tourner en conscience; les casseroles sautaient toutes seules sur les fourneaux embrasés, pendant que la neige des montagnes se mélangeait au café à la crème pour le plus grand plaisir des Allemands, et surtout des Allemandes, très friandes de ce régal.

Qui donc se serait hasardé, par un temps pareil, sous l'interminable allée de saules partant de la ville ornée de l'écusson de la maison d'Autriche?

Seuls, les hommes à gilets rouges et à bretelles vertes, les femmes à jupe courte et à chapeau pointu, se hasardaient à braver les intempéries de ces tristes jours. Ces rudes montagnards qui vivent de pain et de lait, et n'en sont pas moins

agiles à la recherche du chamois, ne pouvaient pas s'épouvanter pour si peu.

Quant aux promeneurs habituels, ou même aux bourgeois de la ville, il n'en était pas question. Ceux-ci ne se faisaient voir que sous les sombres arcades de Laubengasse longue rue de neuf cents pas, bordée de massives arcades, à l'imitation de Berne et de Schaffhouse, et au fond desquels s'ouvrent les boutiques où vient s'approvisionner toute la contrée.

Le voyageur semble broyer du noir derrière ses persiennes, toujours fermées en dépit de ce ciel d'hiver.

De temps à autre il les entr'ouvre d'une main discrète et jette un regard vague sur la route déserte.

Tout à coup son œil s'anime...

Derrière ce grand chasseur tyrolien dont la taille élevée semble gigantesque, exhaussée qu'elle est par le foutré pointu où se dresse un haut bouquet de plumes, apparaît au tournant de la rue la vision désirée. Elle est blonde, elle est pâle, ses yeux sont mélancoliquement fixés à terre. Ne serait-ce pas l'ombre enchanteresse de la douce Agnès de Méranie, elle, dont le pur et poétique souvenir semble sortir à tout instant de chaque arbre de la contrée, de chaque pierre de sa ville natale?

Non! tout ici parle de réalité. L'enfant mutine qui marche en sautillant comme un oiseau à côté

de la jeune femme blonde est bien Frida, la petite Frida, comme il avait l'habitude de l'appeler. Ses pieds mignons, chaussés de bottines hongroises, meurent d'envie de faire connaissance avec les flaques d'eau de la route, son petit chapeau tyrolien, — une fantaisie de la veille — semble peser sur sa tête, car elle vient de le dénouer d'une main impatiente, et le fait sauter en l'air comme s'il s'agissait d'un ballon.

Frida, restez donc tranquille. Ne m'avez-vous pas promis d'être sage, en retour de ma faiblesse de vous promener par ce mauvais temps?

Il ne pleut plus, mademoiselle. Voyez là-bas, tout là-bas, tout là-bas, le joli petit coin bleu.

Il faut vos yeux pour le découvrir. Enfin, le sort en est jeté, avançons.

Mais Frida s'est arrêtée. Son petit nez retroussé reste obstinément en l'air, elle regarde, à n'en pouvoir douter, les persiennes si bien closes du premier étage de l'hôtel Méran.

Pourquoi ce monsieur tient-il ses fenêtres fermées? demanda-t-elle.

Quel monsieur?

Celui qui est arrivé lundi et qui nous a amené le mauvais temps, répond la petite fille avec une moue très accentuée.

Elle ne peut se consoler d'avoir été retenue à la maison pendant trois longs jours.

Que me racontez-vous là, enfant?

SI BOULANGER EST ÉLU

L'inéligibilité du général Boulanger est indiscutable maintenant.

Mais il s'agit de savoir sous quelle forme et par qui cette inéligibilité doit être proclamée. Est-ce par le comité de recensement? est-ce par la Chambre?

Plusieurs soutenaient que les voix données au général Boulanger devraient être comptées et que les comités de recensement n'avaient pas à se préoccuper des cas d'inéligibilité : à la Chambre seule incombe la mission de prononcer l'invalidation. Ils ajoutaient que le général Boulanger, s'il était élu, aurait le droit de venir siéger à la Chambre jusqu'au moment de la vérification de ses pouvoirs.

D'autres prétendaient, au contraire, que le général Boulanger étant inéligible, toutes les voix qui s'égaraient sur son nom devraient être considérées comme nulles par les comités de recensement et qu'une circulaire du gouvernement pourrait prescrire aux comités cette application de la loi.

En 1879, Blanqui, inéligible par suite de la condamnation prononcée contre lui, avait été néanmoins nommé par le département de la Gironde. Le comité de recensement le proclama élu et la Chambre dut invalider l'élection.

Plus récemment encore, au Sénat, M. Séblin, élu, bien qu'inéligible, puisqu'il n'avait pas quarante ans le jour du scrutin, fut proclamé élu, alla même siéger dans la haute assemblée et défendit lui-même son élection à la tribune.

Un fait plus caractéristique est celui qui concerne M. de Douville-Maillefeu qui, élu malgré une condamnation de voies de fait qui le privait de ses droits civils, fut proclamé par la commission de recensement, alla siéger et fut validé par la Chambre après un discours de Gambetta.

Il résulte de ces précédents que, si le général Boulanger était élu, les bulletins à son nom devraient être en ligne de compte — comme cela a eu lieu dans la récente élection de la Côte-d'Or, où les voix attribuées au commandant du 13^e corps ont déterminé un ballottage, — la commission de recensement devrait le proclamer et la Chambre seule pourrait invalider l'élection.

Enfin, pendant toute la période comprise entre la proclamation et la vérification de son élection, le général Boulanger pourrait venir siéger à la Chambre.

BOULANGER A CLERMONT

Le *National* a reçu la dépêche suivante :

« L'histoire de la tentative de vol ou de soustraction de papiers, dont quelques journaux parisiens ont parlé, ainsi que M. Laguerre, et qui aurait eu lieu au quartier général, en l'absence du général Boulanger, doit être considérée comme une bonne blague.

» Le général doit quitter définitivement Clermont jeudi ou vendredi au plus tard, à moins qu'il ne soit rappelé auparavant pour comparaître devant le conseil d'enquête.

— C'est Dorothee, à qui M. Hoffer a dit que ce monsieur devait être un prince, car il payait comme tel, bien que sa table fût des plus simples.

— Frida, devenez-vous une petite comédienne?

L'enfant poussa un éclat de rire argentin et se remit à sautiller en avant. Mais cette fois le jeu avait changé. Elle semblait mettre, à éviter les flaque d'eau, un soin aussi exagéré que le plaisir qu'elle prenait tout à l'heure à les rechercher, et pendant ce temps, derrière la persienne, il y avait deux yeux gris fixés avec une attention intense, non pas sur la petite Frida, malgré tout le mouvement qu'elle se donnait, mais sur la jeune femme vêtue de noir qui lui servait de meator.

CHAPITRE XII

« Enfin, Arnold, je l'ai revue après trois longues années de séparation. Malgré les chagrins de toute sorte dont elle a dû être abreuvée depuis ce temps, je ne l'ai trouvée ni vieillie ni changée.

» Le bel ange de la Passion, du tableau d'Owerbeck, ne ressemble pas plus peut-être aux anges radieux qui venaient annoncer aux hommes la naissance du Sauveur. Il n'est pourtant ni moins jeune ni moins beau.

» Telle est Giselle. Ce n'est plus la confiante enfant qui, malgré sa jeunesse éprouvée, pouvait croire encore aux promesses de l'avenir; mais il me semble que je l'aime mieux encore telle qu'elle

» Dans ce cas, il laisserait au capitaine Guiraud, qui a une permission de soixante jours, le soin de terminer son déménagement.

» L'inévitable Baillié se remue pour organiser une manifestation.

» L'état-major du général est composé, à l'heure qu'il est, des reporters du *Gaulois*, de la *France* et du *Petit Journal*.

» Le général Boulanger se montre furieux de sa mise en retraite et déclare que maintenant il va « marcher ».

INFORMATIONS

Les couloirs du Palais-Bourbon ont été désertés hier : deux commissions offrant quelque intérêt étaient réunies : commission du budget et la fameuse commission d'enquête sur les abus administratifs. Oui, elle existe encore, cette dernière. Que fait-elle? Qu'attend-elle pour conclure? Elle n'en sait trop rien. Il paraît cependant qu'elle avait à examiner les conclusions d'un rapport rédigé par M. Brousse. Quant à la légendaire commission du budget qui s'est révélée impuissante à préparer et à faire adopter un projet quelconque, elle a examiné les derniers crédits supplémentaires dont elle a été saisie *in-extremis*. Une vraie ruée de frelons!

Au Sénat, la commission de l'armée a terminé l'étude du projet. Elle a adopté la durée du service jusqu'à quarante-cinq ans.

LE SCRUTIN D'AVANT-HIER

La Chambre a voté, mardi, par 399 voix contre 82, l'ordre du jour pur et simple, demandé par le Gouvernement, comme conclusion à l'interpellation sur l'affaire Boulanger.

La majorité qui a voté cet ordre du jour comprend 268 membres républicains et 71 membres de la Droite.

La minorité qui a voté contre comprend 84 membres républicains, et un membre de la Droite, le baron Dufour, député du Lot.

Il y a 155 abstentionnistes ou absents par congé, parmi lesquels 99 membres de la Droite et 56 membres républicains.

La mission envoyée à Berlin pour assister aux obsèques de l'empereur Guillaume, est de retour à Paris.

Un curieux détail à propos de cette mission. Le général Billot avait oublié à Lille sa capote d'ordonnance. Arrivé à Paris, il court chez son fournisseur en commander une. Celui-ci déclare ne pouvoir la faire immédiatement. Le général en demande une toute faite, on lui répond qu'il n'y en a pas. Une seule était faite, mais c'était la capote d'un sous-lieutenant, récemment promu.

Le général Billot, nullement embarrassé, essaya la capote du sous-lieutenant, la trouva fort à son goût et l'emporta!

S'il la rendait au sous-lieutenant avec ses étoiles?...

m'est apparue aujourd'hui.

» Frida était auprès d'elle. Je crains les yeux perçants de ma petite cousine et je me tiens plus renfermé que jamais. Je connais Giselle, je sais qu'elle ne me pardonnerait pas d'être venu la chercher jusqu'ici. Moi qui pendant trois ans ai su me tenir loin de Berlin; pendant la saison d'hiver, inventant prétextes sur prétextes, réclamant missions sur missions, je n'ai pu y tenir quand j'ai su qu'elle était à Méran, à vingt lieues de ma terre de Graffenried, et seule avec son élève.

» Il me fallait, à tout événement, cette raison à lui donner : la proximité de Méran. Je sais bien qu'à la rigueur j'aurais pu expliquer notre rencontre par ce proverbe de l'Engadine :

« *Las montagnas staiem solda, ma la gliend s'incontran.* »

» Ce qui veut dire :

« Les montagnes se tiennent immobiles, mais les gens se rencontrent. »

» Hélas! Je n'aurais pas su m'en servir et répondre par un mensonge à une interrogation de Giselle. Ne devions-nous pas plus nous rencontrer dans ce monde que la Jungfrau et l'Himalaya?

(A suivre.)

MISSION EXTRAORDINAIRE

L'empereur Frédéric a envoyé le général Allen et le major Rabe en mission extraordinaire pour porter à M. Carnot, président de la République, la notification de son avènement à l'empire d'Allemagne.

L'AFFAIRE WILSON

On se rappelle que lors du procès Wilson en première instance, M. Lenté avait fait une allusion à certains hommes politiques républicains un peu trop vite enrichis au pouvoir. Mardi, dans sa plaidoirie devant la Cour, l'avocat a parlé des « représailles cruelles » que M. Wilson « pourrait exercer » contre ceux qui le persécutent. M^e Lenté s'est, il est vrai, empressé d'ajouter que M. Wilson ne songeait à rien de pareil; mais, si le fait est vrai, l'observation était au moins inutile.

La vérité est que, jusqu'au bout, il y aura eu dans cette affaire des dessous fort peu édifiants et que le mystère dont on enveloppe les menaces permet de supposer beaucoup de choses sur leur portée.

Hier, au début de l'audience de la Chambre des appels, M^e Lenté, avocat de M. Wilson, prend la parole et prononce en faveur de son client une plaidoirie admirable et différente de la première.

Dans sa première plaidoirie, l'éminent avocat s'était efforcé à la fois de justifier la conduite de M. Wilson et d'émouvoir les juges devant la Cour; il discute avec une logique merveilleuse tous les faits retenus par le ministère public.

Il dit que le jugement a soulevé, par sa dureté, une protestation générale, même parmi les ennemis de M. Wilson. Il soutient qu'il n'y a pas eu escroquerie.

M. Wilson a-t-il été au moins le complice d'escrocs véritables? Non. Il n'a commis qu'une imprudence. M. Wilson ne s'est pas enrichi, il a voulu seulement se faire des amis et faire des partisans à la République.

M. Wilson voit aujourd'hui qu'il s'est trompé; il a cruellement souffert en ces derniers temps. La haute situation d'où il est tombé avait déchaîné contre lui de grandes jalousies et des inimitiés sans merci.

A 2 heures, M^e Lenté termine l'exposition des faits. Il y a suspension d'audience. A la reprise, il commence la discussion du point de droit.

On croit généralement à une diminution considérable de la peine et même à l'acquiescement.

A 5 heures, M^e Lenté poursuit son argumentation juridique et discute le point de droit avec une autorité incontestable.

Sous l'impression de sa plaidoirie, le bruit de l'acquiescement de M. Wilson prend consistance.

Le jugement sera remis, d'après la *Petite France*, à lundi.

ÉTRANGER

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

Berlin, 21 mars.

L'état de santé général de l'empereur est satisfaisant, mais le docteur Mackensie insiste pour qu'il quitte Charlottenbourg le plus tôt possible.

L'empereur travaille et reçoit beaucoup; quand il se sent fatigué, il descend dans l'orangerie et reprend ensuite son travail.

A l'avenir, le docteur Bergmann assistera à la conférence des médecins.

La nouvelle des journaux de Berlin prétendant que le Kronprinz est malade est donnée de tout fondement.

On parle du départ pour Rome de l'impératrice Augusta, mais il n'aurait lieu que lorsque la santé de l'empereur ne causerait plus d'inquiétudes.

Il n'y a rien de vrai dans l'intention qu'on lui prête d'abjurer le protestantisme.

LE MESSAGE A L'ALSACE-LORRAINE

Toute la presse de Berlin s'occupe de la proclamation impériale à l'Alsace-Lorraine que nous avons reproduite hier.

Le *National Zeitung* s'exprime comme il suit :

« Les Français se font si facilement illusion qu'il est possible que, de l'autre côté des Vosges, on ait pensé que l'Alsace-Lorraine serait, sous le nouvel empereur, moi-

liniment réunie à l'empire allemand. Si on a nourri de telles espérances, la proclamation impériale est de nature à les détruire, et, en Alsace-Lorraine, on se convaincra que le but du gouvernement tend toujours à l'union de cette province à l'empire. »

Le *Berliner Tagblatt* dit de son côté :

« Le ton énergique des paroles de l'empereur ne manquera pas de produire chez nos voisins, nouvellement germanisés, l'impression qui était à désirer. Ils se convaincront que Frédéric est décidé, lui aussi, à conserver un pays heureusement reconquis et à l'unir à l'empire par une conquête morale. »

PROCLAMATION AU REICHSTAG ALLEMAND

La séance est ouverte par le président. Le prince de Bismarck donne lecture du Message impérial :

« Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur allemand, roi de Prusse, etc., notifiions et faisons savoir par le présent Message ce qui suit :

» Par suite de la mort de notre bien aimé seigneur et père, qui a eu lieu d'après la décision de Dieu, la dignité impériale allemande nous a été transférée avec la couronne prussienne.

» Nous avons accepté les droits et les devoirs qui sont liés à cette Constitution, avec la résolution d'observer scrupuleusement la Constitution de l'empire, de la maintenir et, par conséquent, de sauvegarder consciencieusement les droits constitutionnels des Etats fédéraux et ceux du Reichstag.

» Dans la conscience de la haute mission qui nous a été transférée avec la dignité impériale, nous souvenant de l'exemple donné par notre inoubliable père, nous nous appliquerons en tout temps, de concert avec les princes et les villes libres qui sont nos alliés, et sous les auspices du concours constitutionnel du Reichstag, à protéger le droit et la justice, la liberté et l'ordre dans la patrie, à sauvegarder l'honneur de l'empire, à maintenir la paix à l'extérieur et à travailler à la prospérité de la nation.

» Sa Majesté l'empereur défunt a encore été vivement réjoui et fortifié, durant les derniers jours de sa vie, par la bonne volonté unanime avec laquelle le Reichstag a approuvé les propositions des gouvernements confédérés relativement au développement des forces défensives de la patrie, en vue de la sécurité de l'empire. Il n'a plus été donné à Sa Majesté d'exprimer sa gratitude impériale au Reichstag pour les décisions en question.

» A plus forte raison éprouvons-nous le besoin de transmettre au Reichstag cet héritage que nous a légué le souverain impérial qui repose dans le sein de Dieu, et de lui exprimer en même temps notre reconnaissance et notre appréciation pour le dévouement patriotique qu'il a montré de nouveau à cette occasion.

» Dans la confiance inébranlable que nous inspiront ce dévouement et le patriotisme éprouvé de la nation tout entière et de ses représentants, nous confions l'avenir de l'empire aux mains de Dieu.

» Donné à Charlottenbourg, le 15 mars 1888.

» Signé : FRÉDÉRIC.

» Contresigné : DE BISMARCK. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 mars.

Le 3 0/0 clôture à 82.05, coupon détaché. On s'attend à ce qu'il soit l'objet d'arbitrages avantageux pour lui si la conversion du 3 0/0 Anglais est définitivement votée; 4 1/2 0/0, 107.07.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,381. Les obligations communales et foncières ont des demandes très suivies. Les nouveaux emprunts sont particulièrement recherchés en raison de leurs cours avantageux, dont l'écart avec le prix de remboursement offre une prime encore importante qu'on ne saurait trouver dans les autres valeurs similaires.

La Société Générale a des demandes très actives à 452.50. Le solde de son dividende, soit 6 fr. 25, est payable en avril prochain. L'assemblée générale reste toujours fixée pour le 29 courant.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 600. La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

L'action de Panama, très mouvementée, termine à 280 après avoir donné lieu à un nouveau départ de 5 francs en liquidation de 15 courant. La commission d'initiative chargée d'examiner le

proposition tendant à autoriser la compagnie de Panama à émettre des valeurs à lots a approuvé le rapport de M. Gomot concluant à la prise en considération.

Les administrateurs de la Société des Immeubles de France auront un grand succès à l'assemblée générale du 27 mars à cause du gros excédent du dernier exercice.

Les Métaux s'élèvent de 1,100 à 1,155 et restent en hausse à 1,130.

La nomination du nouveau directeur de l'Assurance Financière en assemblée générale est fixée au 5 avril.

Le Comptoir d'Escompte se traite à 1,033.75.

La Transatlantique se cote à 516.25.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

M. le général de division Ferron, disponible, est nommé au commandement de la 3^e division d'infanterie (17^e corps d'armée) et des subdivisions de région de Toulouse, de Saint-Gaudens, de Foix et de Mirande, à Toulouse, en remplacement de M. le général Warnet, appelé précédemment au commandement du 43^e corps.

Les chefs de corps et de service ont reçu l'ordre de communiquer dorénavant aux candidats la liste des officiers, sous-officiers et soldats de toutes armes classés pour l'obtention de la croix ou de la médaille militaire.

A partir de l'année 1889, cette liste sera également publiée dans le *Journal officiel*.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'UNION SAUMUROISE
Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime
AVIS

Dans le but de permettre au plus grand nombre d'assister au banquet patriotique qui aura lieu à l'hôtel de Londres, le dimanche 25 mars 1888, en l'honneur de M. Deloncle, délégué de la Ligue des Patriotes, la souscription est abaissée à 4 fr. au lieu de 7 fr.

Le Président, G. DOUSSAIN.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Vendredi, 23 mars, la *Compassion de la B. Y. Marie*, fête patronale de la chapelle.

1^{re} messe à 6 heures 1/4 ; — 2^e à 7 heures ; — 3^e à 8 heures ; — à 9 heures, grand'messe, suivie des vêpres et de l'exposition du T. S. Sacrement.

Le soir, à 3 heures : complies, sermon prêché par le R. P. Duponchel, prédicateur de la station de carême à Saint-Pierre, salut solennel.

La quête sera faite pour les frais d'entretien de la chapelle.

Le tirage de la Loterie de l'Orphelinat de Saint-Joseph aura lieu le jeudi 5 avril, à 4 heures de l'après-midi, dans une salle de l'établissement, situé rue Haute-Saint-Pierre, 3, à Saumur.

On peut, dès aujourd'hui, visiter les lots et en augmenter le nombre. On reçoit avec grande reconnaissance tous ceux qui sont offerts, quelque petits qu'ils soient.

THEATRE DE SAUMUR

Dimanche prochain, pour clore la saison théâtrale, la direction Justin Née donnera le *Courrier de Lyon*, le grand drame de MM. Moreau, Siraudin et Delacour.

Cette soirée sera donnée au bénéfice de M. Molivier. Il est à souhaiter que cet artiste consciencieux soit dignement récompensé de ses efforts par une recette fructueuse. On a rarement rencontré un comique plus désopilant et de meilleur aloi. Qu'on se rappelle les pièces dans lesquelles il a paru : les *Chevaliers du Pince-Nez*, les *Deux Merles blancs*, *Cadet-Roussel*, la *Princesse des Canaries*, *L'Amour mouillé*, etc., où M. Molivier a été couvert de bravos. On sait qu'il a aussi fait apprécier son talent à l'un des concerts de la Musique municipale.

Ce ne sera pas, du reste, la dernière fois que les habitués du théâtre applaudiront M. Molivier. Nous apprenons, en effet, que M. Justin Née vient de le rengager pour l'année prochaine, ainsi que M. Delvoye, notre excellent baryton.

On lit dans le *Ralliement* :

« Chacun sait que notre troupe d'opéra est surmenée par les voyages qu'elle est

obligée de faire chaque semaine à Saumur et à Cholet. A l'avenir, le directeur ne pourra faire jouer la troupe d'opéra et d'opérette hors d'Angers qu'une fois par semaine. Mais il pourra disposer de la troupe de comédie et de drame comme il l'entendra. »

LA STATUE DE BEAUREPAIRE

Le Conseil municipal d'Angers a voté un crédit de 40,000 francs pour l'érection d'une statue à Beaurepaire. La statue sera la copie de celle qui a été élevée à Coulommiers au héros de Verdun. Cette statue est l'œuvre du sculpteur Bourgeois.

Le *Progrès artistique* du 25 février consacre sa *Silhouette* à notre compatriote angevin M. Jules Bordier. Nous pensons être agréable à nos lecteurs en reproduisant le passage suivant qui résume, en l'appréciant, l'œuvre musicale, déjà considérable, du président de l'Association Artistique :

« M. J. Bordier est un travailleur singulièrement laborieux. Son bagage est important ; on compte de lui plus de cinquante œuvres, parmi lesquelles un drame, trois opéras, un ballet, des suites d'orchestre, deux scènes pour soli et chœurs, et tout un répertoire de mélodies.

« Nous regrettons que le cadre de cette courte notice biographique ne nous permette point de citer la liste complète des œuvres du brillant compositeur ; en voici toujours les plus importantes : 1^o *Chatterton*, suite d'orchestre d'après le drame d'A. de Vigny, exécutée à Paris, Angers, Marseille, Nantes et Bruxelles, et dont les critiques très réputés ont loué les qualités originales d'idée de facture et d'instrumentation ; *Nadia*, charmant petit ouvrage, représenté avec succès à Paris, Lille, reçu à la Monnaie de Bruxelles et au Grand-Théâtre de Genève ; *David*, scène biblique (Marseille, Anvers) ; le *Divertissement macabre*, dont le succès fut si grand au Cirque-d'Hiver, concerts Pasdeloup ; un pittoresque *Scherzo oriental* pour piano et orchestre ; des mélodies très fines et d'un joli sentiment, etc., etc.

« M. Bordier écrit avec facilité et élégance, il orchestre d'une façon très remarquable. Voilà plus qu'il ne faut pour faire réussir ses œuvres. »

THOUARS. — Par décret en date du 17 mars, une délégation spéciale municipale a été instituée dans la ville de Thouars pour remplir les fonctions de Conseil municipal en remplacement du Conseil démissionnaire.

Font partie de cette délégation : MM. Leclerc, ancien maire ; Rivière (Alcibiade), ancien conseiller municipal ; Artus, médecin-vétérinaire.

M. Leclerc remplira les fonctions de président.

POITIERS. — Hier matin, mercredi, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M^r Belot des Minières.

Cinq évêques, un abbé mitré et le cardinal-archevêque de Bordeaux assistaient à la cérémonie.

M. le préfet de la Vienne, le général Faivre, le premier président et le maire de Poitiers tenaient les cordons du poêle.

La cour, les tribunaux, l'Académie étaient représentés.

Un grand nombre d'officiers et une foule considérable suivaient le convoi.

RENNES. — Le comité de la Mascarade du 14 mars a déposé au Bureau de bienfaisance la somme de 4,663 fr. 20.

La constatation de ce chiffre est le commentaire le plus éloquent que nous puissions ajouter, dit l'*Eclair* de Rennes. Toutes nos félicitations aux organisateurs.

Incendie au Mans

Lundi soir, vers onze heures, un incendie qui n'a pas tardé à prendre des proportions considérables s'est déclaré au n^o 36 de l'avenue Thiers, au coin de la rue Wagram, dans un grand magasin de jouets et d'articles de Paris appartenant à M. Pignard.

On ignore encore comment le feu a pris, mais dans ce magasin, rempli d'objets facilement inflammables, il s'est développé avec une très grande rapidité, et en quelques instants tout le rez-de-chaussée a été envahi par les flammes.

C'est M. Gaiot, propriétaire de l'*Hôtel du*

Nord, qui le premier s'est aperçu du sinistre. Il a donné l'alarme dans le quartier en sonnant du cor de chasse.

La maison de M. Pignard est habitée aux étages supérieurs par plusieurs locataires : MM. Gedechal, employé au chemin de fer, Martin, voyageur de commerce, etc. Réveillés en temps utile, ils ont pu quitter leur domicile avant que les flammes et la fumée eussent envahi l'escalier de la maison.

Malgré le froid qui était exceptionnellement vif et la neige qui tombait à gros flocons, un assez grand nombre de personnes étaient accourues au premier signal ; les secours ont donc pu être promptement organisés.

Les pompes de la ville et de l'usine à gaz, la pompe de l'usine Bary et la pompe de la gare ont fonctionné dès leur arrivée, et en deux heures tout danger était écarté.

A une heure du matin on a pu se rendre compte des dégâts.

Tout ce que contenait le rez-de-chaussée de la maison avait été détruit et le premier étage était assez fortement endommagé — mais les étages supérieurs avaient pu être préservés.

Les pertes qui sont, croyons-nous, couvertes par une assurance, s'élèvent à 40,000 francs.

Parmi les personnes qui se sont particulièrement distinguées, on signale M. le sous-brigadier de police Bouvet, qui a été blessé à la jambe, à la suite d'une chute qu'il a faite au fond de la cave, en voulant sauver des objets de valeur.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

Fêtes de Pâques. — Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées : Arcachon, Biarritz, Pau et Saint-Jean-de-Luz (tarif A n^o 11).

A l'occasion des fêtes de Pâques, les billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés par les gares du réseau d'Orléans, du dimanche 25 mars (Rameaux), au samedi 31 dudit mois, ces deux jours inclus, pour les stations balnéaires et hivernales du réseau du Midi désignées au tarif A n^o 11, seront exceptionnellement valables pendant 45 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

FAITS DIVERS

La Société astronomique de France vient de recevoir de l'observatoire de Palerme l'annonce que la comète australe est arrivée en vue de nos latitudes. Elle se trouve près de l'étoile 27 Capricorne et est visible à l'œil nu, vers cinq heures du matin.

D'après une dépêche de M. Ricco à M. Flammarion, son mouvement est très rapide. Elle n'atteindra pas un grand éclat.

Un fait assez rare dans les annales ecclésiastiques vient d'être constaté à Mallemoison (Basses-Alpes), près de Digne. L'abbé Arnaud, curé de cette paroisse, est mort à l'âge de 89 ans, après avoir été à la tête de cette église depuis 66 ans. Il n'y avait, dans la commune, que quatre personnes qu'il n'avait pas baptisées. C'était son premier poste.

Mouriès (Bouches-du-Rhône), le 2 mai 1887. — Je souffrais de douleurs insupportables dans le côté droit ; le fofe était engorgé ; je devenais tout jaune ; depuis que je fais usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis en parfaite santé. J. Leotaud, peintre. Signature légalisée.

Dernières Nouvelles

THEATRE INCENDIE

Lisbonne, 21 mars. Un incendie causé par l'explosion du gaz a éclaté, hier soir, au théâtre Baguet, de Porto, au dernier acte de la représentation. Le nombre des spectateurs était considérable.

Les flammes ont gagné rapidement tout le théâtre qui a été entièrement détruit.

On compte jusqu'ici dix morts et de nombreux blessés.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 22 mars, 1 h. 35, soir.

Le conseil d'enquête vient d'être définitivement constitué, sous la présidence du général Février.

M. Boulanger est cité à comparaitre demain devant ce conseil.

Les ministres de la Marine et du Commerce déposeront aujourd'hui à la Chambre le projet de loi tendant à réserver au pavillon français le monopole de la navigation entre la France et l'Algérie.

Le conseil des ministres d'aujourd'hui a été consacré presque uniquement à examiner les mobiles qui ont amené le comité protestataire à retirer la candidature Boulanger.

Nous apprenons que depuis plusieurs jours on vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, à la suite de baisse de prix :

Le Sucre, 4 fr. 05 le kilog. ;
Le Café grillé, 2 fr. 30 le 1/2 kilog. ;
La Bougie, 0,05 cent. de moins par paquets sur toutes les sortes ;
Les Petits pots et Haricots verts, 0,50 cent. la boîte ;
Le Savon blanc extra, 0,30 cent. le 1/2 kilog.

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement

L'ÉPARGNE POPULAIRE

3 et 5, rue Plantagenet, Angers

87, rue d'Orléans, Saumur,

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défer toute concurrence.

Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

LA VÉRITABLE EAU DENTIFRICE
DE
BOTOT
est seule approuvée
PAR
L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Sa supériorité sur les autres dentifrices est donc bien affirmée par une aussi sérieuse recommandation ; aussi l'emploi simultané de l'EAU et de la POUDE de BOTOT est-il spécialement indiqué.
Exiger la signature : M. J. BOTOT.
ENTREPOT : 229, Rue Saint-Honoré, PARIS
France & Etranger : chez les principaux Commerçants

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 22 mars,

Au bénéfice de M. DELVOYE, baryton.
La *Mascotte*, opéra-comique en 3 actes.
Le *Maître de chapelle*, opéra-comique en 1 acte, avec le concours de M^{me} Justin NÉE.

Samedi 24 et dimanche 25 mars,

Les *Amours du Diable*, opéra féerique à grand spectacle, avec costumes et décors nouveaux. Grande mise en scène.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

DIMANCHE 25 Mars 1888,

ADIEUX DE LA TROUPE DE COMÉDIE
REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Au bénéfice de M. MOLIVIER, 1^{er} comique

LE COURRIER DE LYON

Drame en 5 actes,
par MM. Moreau, Siraudin et Delacour.

LA SOURIS

Comédie en 1 acte, de Desrochers,
Jouée par M^{me} Molivier et M. Rour.

INTERMÈDE, par M. Molivier.

ORDRE : 1. La Souris ; 2. Le Courrier de Lyon ; 3. Intermède.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e JAMES, notaire à Saint-Étienne de Corcoué (Loire-Inférieure), et de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

ADJUDICATION

Le Mardi 17 Avril 1888, à une heure de l'après-midi, à Saint-Étienne-de-Corcoué, en l'étude de M^e JAMES,

DE LA BELLE TERRE

DU GRAND-BOIS

située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

D'une superficie de 150 hectares d'un seul tenant ;

Cette propriété comprend : maison de maîtres, vastes servitudes, trois méteries, quatre borderies, vingt hectares d'excellentes vignes,

Chasse - Pêche.

Près la propriété sera établie une gare pour le chemin de fer de Nantes à Legé.

Mise à prix : 210,000 fr.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser auxdits M^e JAMES et LE BARON. (168)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1888.

UNE MAISON BOURGEOISE
AVEC VASTE JARDIN,

Sise à l'entrée du Pont-Fouchard.
S'adresser, pour traiter, au notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

MAISON

Située rue de la Comédie, n° 7.
S'adresser à M. FAYARON.

A LOUER DE SUITE

En totalité ou par portions,

VASTE MAISON

Avec nombreuses servitudes y attachant,

Le tout très propre au commerce, et situé au centre du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. GOUZÉ-MARTIN, propriétaire, demeurant au Pont-Fouchard, ancienne route de Doué.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

Belle Cave en roc

S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Chiens courants, d'espèces différentes.

S'adresser à M. ANGEARD, au château de la Salle, à Montreuil-Bellay. (161)

LESSIVE-IRIS LE PAQUET
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers.

(287)

UN HOMME d'un certain âge demande un emploi de bureau dans une maison de commerce ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 14 à 15 ans ayant de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière. (132)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann, est en ce moment à Saumur.

S'adresser à l'hôtel de Londres.

EPICERIE PARISIENNE

MAISON IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier, Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUCRE, 1 ^{er} choix, cassé ou en pains, le kilog.	1 05
— cassé régulier, le kilog....	1 15
CAFÉ GRILLÉ, bonne qualité, le 1/2 kilog..	2 40
— 1 ^{re} qualité,	2 60
— extra,	2 80
— mélange supérieur	3 »

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MARS.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 95	82 05	Est	796 25	795	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	523	520 50
3 % amortissable.	86 10	86 95	Paris-Lyon-Méditerranée.	1268 75	1268 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	533	529	Est	391	391 75
3 % (nouveau)			Midi	1191 25	1190	— 1865, 4 %	522 50	522	Midi	399	400
4 1/2 % (nouveau)	107	106 90	Nord	1540	1542	— 1869, 3 %	412	412	Orléans	408	407 50
Obligations du Trésor.	515	514	Orléans	1340	1343	— 1871, 3 %	403	403	Ouest	399	399 50
Banque de France	3380	3350	Ouest	900	900	— 1875, 4 %	525 50	524	Paris-Lyon-Méditerranée.	399	400
Société Générale	452 50	452 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1410	1412 50	— 1876, 4 %	525	526	Paris-Bourbonnais	296	296
Comptoir d'escompte	1037 50	1032 50	Canal de Suez.	2137 50	2140	Bons de liquid. Ville de Paris.	530	531	Canal de Suez.	399 25	397
Crédit Lyonnais	590	580	C. gén. Transatlantique.	516 25	516 25	Obligations communales 1879.	479 50	479 75	Panama 6 0/0.	360	353 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1390	1377 50	Russe 5 0/0 1870.	97 30	96 50	Obligat. foncières 1879 3 %	489	487			
Crédit mobilier	310	310				Obligat. foncières 1883 3 %	382	382 50			
Canal Intér.-Panama	290	282 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	»	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 43	11 7
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	»	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	»	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a.)	9 19	4 55	9 08	»	Vernantes	8 32	12 31	»	3 29	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 »	9 20	»	NoyantMéon.	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Montreuil(a.)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudeinay.	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 52							
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51							
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 53												
Poitiers	»	16 33	»	»	5 »	»	12 12												

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS											
STATIONS	Diréc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Diréc. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Diréc. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 59	»	»	»	»	»
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	»	»	»	»	»
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 23	»	»	»	»	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»	»	»	»	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	»	»	»	»
Saumur(a.)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	»	»	»	»	»
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	»	»	»	»	»
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 47	7 06	»	»	»	»	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	»	»	»	»	»
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	»	»	»	»	»
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 48	»	»	»	»	»

SAUMUR - LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 39	12 17
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.